

Extrait du registre aux délibérations du Conseil d'administration / Conseil de Police de

.....
Séance du .../.../2020

Le Conseil,

Considérant l'affiliation de l'intercommunale / la société / la Zone de Police à l'Intercommunale IGRETEC ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la crise sanitaire exceptionnelle liée au COVID-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et les mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation du virus dans la population sont de nature à affecter le bon fonctionnement des différents services publics et notamment les pouvoirs locaux ;

Considérant que le Décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, organise, la possibilité de tenir l'Assemblée générale d'une intercommunale sans présence physique des membres avec ou sans recours à des procurations données à des mandataires, ou avec une présence physique limitée des membres par le recours à des procurations données à des mandataires ;

Considérant que, conformément à l'article 1^{er} § 1 du Décret du 1er octobre 2020, l'Assemblée générale d'IGRETEC se déroulera **sans présence physique** ;

Considérant que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Considérant qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'IGRETEC ;

Le Conseil décide,

1. d'approuver / de ne pas approuver :

- * le point 1 de l'ordre du jour, à savoir : Affiliations/Administrateurs
par voix pour, abstentions, voix contre ;
- * le point 2 de l'ordre du jour, à savoir : Modifications statutaires
par voix pour, abstentions, voix contre ;
- * le point 3 de l'ordre du jour, à savoir : Première évaluation du Plan stratégique 2020-2022
par voix pour, abstentions, voix contre ;
- * le point 4 de l'ordre du jour, à savoir : Création de NEOVIA
par voix pour, abstentions, voix contre ;
- * le point 5 de l'ordre du jour, à savoir : IN HOUSE : fiches de tarification
par voix pour, abstentions, voix contre.

MODELE

2. De **n'être pas physiquement représenté** à l'Assemblée générale et de transmettre sa délibération sans délai à IGRETEC, laquelle en tient compte pour ce qui est de l'expression des votes mais également pour ce qui est du calcul des différents quorums de présence et de vote, conformément au Décret du 1er octobre 2020 précité.

Copie de la présente délibération sera transmise :

- à l'Intercommunale IGRETEC, Boulevard Mayence 1 à 6000 CHARLEROI, pour le 16/12/2020 au plus tard (sandrine.leseur@igretec.com)
- au Ministre des Pouvoirs Locaux.